



Jean-Paul MAWET:
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements
festifs
et de la communication

Nouvelles primes communales "énergie"

En vue de réduire les émissions de CO₂ de 20% d'ici 2020, la Région wallonne a notamment mis en place une série de primes « énergie » et augmente progressivement les exigences en termes de performances énergétiques des bâtiments neufs ou en rénovation.

A Dison, une prime pour l'installation de chauffe-eau solaire existe déjà depuis 2005. Elle a permis de favoriser l'installation d'environ 110 m² de panneaux solaires depuis son lancement. Soucieux de progresser dans cette voie, le Conseil communal en séance du 19 février dernier, a adopté un programme complémentaire de primes communales « énergie ».

Outre l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable, ce nouveau programme soutient également les investissements d'audit énergétique, d'isolation du bâtiment et d'amélioration du système de chauffe. Pour chaque type d'investissement, le tableau ci-dessous reprend les primes régionales et provinciales en vigueur ainsi que la nouvelle prime communale.

Les primes sont cumulables entre elles pour autant qu'elles ne dépassent pas un plafond de 500 € par demandeur et par an. La demande doit porter sur des travaux faisant l'objet d'une facture

datée au plus tôt du 1er janvier 2009. Le règlement et le formulaire de demande sont disponibles sur simple demande à la Maison communale ou en téléchargement sur la page « énergie » du site Internet de l'Administration Communale :

http://www.dison.eu/fr/Vie_Administrative/Services/Energie.html

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le conseiller en énergie de la commune, M. Frédéric PRAILLET. Il est à votre disposition par téléphone (087/39.33.71) ou sur rendez-vous tous les mercredis de 13h30 à 17h00.



Frédéric Praillet

Type de travaux	Prime régionale	Prime provinciale	Prime communale
Audit énergétique	60% de la facture Maximum de 360 €		Forfait de 50 €
Isolation du toit	8 €/m ² si placement par professionnel 4 €/m ² si placement par particulier		10% de la prime régionale limité à 100 €
Isolation des murs	25 €/m ² de surface isolée		10% de la prime régionale limité
Chaudière au gaz naturel "basse température"	300 €		60 €
Chaudière au gaz naturel à condensation	600 €		120 €
Travaux de régulation	10 € par vanne thermostatique 100 € par thermostat, sonde, etc		10% de la prime régionale limité
Panneaux solaires thermiques	1500 € pour surface de 2 à 4 m ² + 100 € par m ² supplémentaire avec un maximum de 6000 €	Forfait de 650 €	25 €/m ² limité à 175 €
Pompes à chaleur	1500 € ou 2250 €		
Micro-cogénération	20% de l'investissement		10% de la prime régionale limité à 175 €
Panneaux solaires photovoltaïques	20% de l'investissement		

im

pulsion

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 06 mars 2009



- > le conseil communal des enfants
- > label qualité natation
- > les petits marchés de Dison



DISON
ENTRE VILLE ET CAMPAGNE



Yvan Ylieff:
Bourgmestre

Les jeunes, l'avenir de Dison

Les jeunes sont notre avenir.

Chacun en convient d'autant plus aisément que la vie est ainsi faite, de la prime enfance au grand âge, le passé des uns fait place à l'avenir des autres.

Une commune, surtout comme la nôtre, doit se préoccuper de toutes les classes d'âge. Aucune ne peut être laissée au bord du chemin. Mais celui qui conduit de l'enfance à l'âge adulte doit être parcouru le mieux possible puisqu'il s'agit d'assurer la relève, la nôtre, celle des adultes.

Notre Commune a toujours réservé une place enviable aux jeunes en mettant tout particulièrement à leur disposition des écoles maternelles et primaires dont la qualité de l'enseignement fait le renom depuis des décennies.

Mais la sollicitude de la Commune à l'égard des plus jeunes ne se limite pas aux écoles puisque des infrastructures sportives (stades de football de Dison et d'Andrimont, hall omnisports d'Andrimont, piscine de Dison, gymnases de l'Industrie et de Neufmoulin, plaine communale Noël Fassote, etc...) et culturelles (centre culturel de Dison, bibliothèques de Dison et d'Andrimont, conseil communal des enfants, salle communale des Fêtes Luc Hommel, asbl Maison d'Adolphe Hardy, Maison des jeunes de Neufmoulin, etc,...) permettent aux jeunes disonais de s'adonner à leurs sports favoris ou aux activités culturelles de leur choix.

Dison connaît un taux de natalité particulièrement élevé depuis ces dernières années (+ de 200 naissances par an).

Ces heureux événements augurent bien de l'avenir et égalaient notre quotidien de beaux sourires d'enfants qui ne demandent qu'à être aimés, éduqués et formés afin de préparer au mieux leur avenir, le nôtre et en définitive aussi, celui de Dison.

Le Bourgmestre
Y. Ylieff

SOMMAIRE

Couverture : La jeunesse de Dison

2 Edito du bourgmestre Y.Ylieff
Sommaire

3 Les petits marchés
Les nouvelles économiques

4 Carte électronique
Cabine photo d'identité

5 Label qualité natation
Coupe Marcel Bodart

6 Le conseil communal des enfants
Accueil temps libre

7 Le service de l'urbanisme

8 Jumelage Audincourt-Dison :
50^e anniversaire

9 Inauguration de la salle de spectacle du CC

10 Travaux réalisés sans permis

11 Internet

12 Nouvelles primes communales "énergie"

impulsion
le Bulletin officiel de la commune de Dison - n° 06 mars 2009

Tirage : 6200 exemplaires

Distribution : toutes boîtes

Coordination : Jean-Paul MAWET

Editeur responsable

& Rédaction : Administration communale de Dison

Rue Albert 1er, 66

Tél : 087/39 33 40

Fax : 087/34 15 87

www.dison.eu

Mise en page : perspectives



Stephan **MULLENDER**:
échevin des services
Etat civil/Population/
Etrangers/Jeunesse
Maisons de jeunes
Tourisme

➤ **Cartes d'identité électroniques** - *Renouvellement*

Pour rappel, chaque citoyen belge devra être titulaire d'une carte d'identité électronique au plus tard le 31 décembre 2009¹.

Si vous n'êtes pas encore à ce jour en possession de cette carte, vous serez bientôt convoqué par l'Administration communale.

Dès réception de la convocation, vous devez présenter au service population muni de deux photos d'identité et de 13,50€ (ouvert tous les matins de 8h à 12h et les lundis, mercredis et jeudis de 13h30 à 17h) afin de compléter le document de base pour obtenir votre carte d'identité électronique.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'introduction généralisée de la carte d'identité électronique, si vous ne donnez aucune suite à cette convocation, votre carte d'identité actuelle sera annulée 3 mois après la date figurant sur la convocation.

L'absence de titre d'identité en ordre de validité est passible d'une sanction pénale d'un montant de 25 à 500 €.

Il est donc indispensable que vous répondez à la convocation de

l'Administration communale dès que vous la recevez pour obtenir votre carte d'identité électronique qui peut vous être réclamée par toutes institutions administratives et financières ou lors de vos déplacements en Belgique ou à l'étranger.



¹ Arrêté Royal du 1er septembre 2004 modifiant l'Arrêté Royal du 25 mars 2003 portant des mesures transitoires relatives à la carte d'identité électronique.

➤ **Un nouveau service** à l'administration communale de Dison.



Le Collège communal de Dison a décidé de mettre à la disposition des citoyens une cabine photos d'identité libre service, adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Depuis ce vendredi 30 janvier, ce service est disponible à l'administration communale de Dison, dans le hall devant le guichet du service finance, à côté de l'accueil.

Pour la somme de 5euro et 12 secondes d'attente, vous recevrez 6 photos d'identité.

Un service facile, rapide et proche de vous.

« Prochainement, les citoyens pourront bénéficier d'un nouveau service à l'administration communale. Pour les paiements, le service population et la recette communale seront équipés d'un système bancontact et proton »





Vinciane **BROCKAERT**:
échevine
des budget et finances
de la recette communale
des sports
des associations/autorisations
des Nouvelles Technologies
de l'Information et
de la Communication

> **label qualité natation**



Parce que savoir nager est vital et constitue la meilleure et la moins onéreuse des assurances-vie, parce que l'apprentissage de la natation mérite qualité, sécurité, compétence et sérieux, la Fédération Francophone Belge de Natation a décidé de créer un label de qualité.

Ce label vise à garantir principalement la qualité de l'enseignement dans les écoles de natation et ainsi, par extension, contribuer à une meilleure formation et sécurité pour les participants.

Deux clubs évoluant au sein de la piscine de Dison ont obtenu ce label de qualité, dès sa création.

Les nombreux jeunes, et moins jeunes, fréquentant ces clubs ont, grâce à cette labellisation, la certitude que :

Les critères de sécurité sont connus, adoptés et suivis

L'encadrement est qualifié, professionnel et compétent

Le club dispose d'un ou plusieurs responsables pédagogiques formés capable d'appliquer et de faire appliquer une pédagogie progressive, adaptée et développant le potentiel de chaque nageur



En ce début février un responsable de la Fédération Francophone de Natation est venu à la piscine de Dison afin de se rendre compte des installations mises à disposition et de l'organisation de la fréquentation de la piscine.

Pour plus d'informations concernant les clubs : www.dison.eu

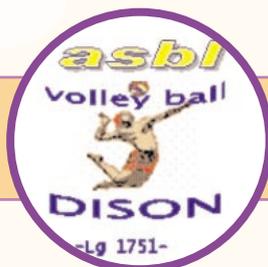
Cercle Royal de Natation du Mary :

Secrétaire : Thierry Klein : 087/33.33.27 ou 0499/62.01.59

Dison Welkenraedt Swimming Team :

Nancy ou Alain Soret : 087/300122 ou 0496/533794

> **coupe Marcel Bodart**



Comme chaque année, le 1er mai est, en volley-ball, consacré à la Coupe Marcel BODART, coupe de la province.

Les équipes nationales et provinciales les plus prestigieuses de la saison 2008-2009 pour la province de Liège s'y retrouvent pour clôturer la saison.

Demi-finales et finales Dames et Hommes sur une journée, en un seul endroit, 6 matches de volley-ball de très haute qualité.

Dans le cadre de leur 30ème anniversaire respectif, le Volley Ball de Dison et l'ASBL Jeunesse et Sports - CSLI ont fait acte de candidature à l'organisation de cette prestigieuse manifestation du monde du volley. Anniversaires et sérieux des postulants ont été pris en compte et la fédération a attribué aux postulants disonais l'organisation de cette importante journée.

Le 1er mai 2009, le Volley Ball de Dison et l'ASBL Jeunesse et Sports - CSLI mettront les petits plats dans les grands pour accueillir au sein du hall omnisports, à Andrimont, sportifs et spectateurs, pour une journée qui s'annonce déjà riche d'émotions.





Véronique BONNI:
députée Communautaire,
échevine de l'enseignement,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

► **Le conseil communal des enfants**



Peut-être lisez-vous de temps à autre des articles concernant le Conseil communal des enfants, mais le connaissez-vous vraiment ?

Ce conseil a été créé il y a une dizaine d'années. Dison était alors une commune pionnière en la matière, quand on sait que certaines communes viennent seulement de créer le leur! Cette mini institution démocratique fonctionne aujourd'hui de manière quasi professionnelle. Les jeunes élèves de quatrième année se présentent devant leurs copains de classe afin d'être élus pour l'année suivante, seul un candidat est retenu par classe. Le Conseil élit un Président et un vice-Président, les conseillers prêtent ensuite serment pour une année. Subséquemment, commence la grande aventure politique des novices. Le deuxième lundi de chaque mois, ils se réunissent pour émettre des avis, faire des propositions (de nouvelles portes pour les toilettes de leurs écoles, de nouveaux paniers de baskets...). Ils peuvent également se rendre sur le « terrain », chose qu'ils font très souvent. Les enfants ont visité

à titre d'exemple la Maison de Police de Dison, le Parlement de la Communauté française, l'ASBL Solidarité Dison et bien d'autres lieux encore. Grâce à ce Conseil, les jeunes peuvent exprimer leurs attentes, formuler des propositions, vivre une éducation civique concrète, mais aussi et surtout découvrir une notion importante s'il en est : la démocratie...

Je m'engage à respecter le mandat qui m'a été confié, dans l'intérêt de ma ville et des enfants d'ici et d'ailleurs.

Prestation de serment des enfants du Conseil communal des enfants.

► **Gros plan sur l' Accueil temps libre à Dison.**

Notre commune est novatrice sur plus d'un plan ! Lorsque celle-ci s'est inscrite comme « Commune Pilote », dans le projet de l'accueil extrascolaire, il n'y avait alors pratiquement que les garderies traditionnelles qui étaient organisées. Aujourd'hui, grâce aux subventions complémentaires, ainsi qu'à divers appels à projets lancés par la Région wallonne, l'accueil extrascolaire à Dison est solide et varié. Nous proposons entre autres, des cures de vacances et des garderies de qualité durant les congés scolaires, ainsi que « Les Mercredis récréatifs ».

Il s'agit d'un projet qui attire depuis quelques années bon nombre d'enfants de 3 à 12 ans. L'idée : leur proposer des animations variées pour 2 euros chaque mercredi après-midi (Atelier cuisine, visite d'une chocolaterie, balade et jeu de piste...). La programmation de cette année est des plus enrichissantes, alors n'hésitez pas à y inscrire vos petits !





Willy FORMATIN:
Echevin des travaux,
de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire
et des marchés publics

► **Le service de l'urbanisme**

Si vous comptez réaliser des travaux ou si vous souhaitez acquérir un bien sur le territoire de notre Commune, le Service communal de l'urbanisme est à votre disposition.

Le Service de l'urbanisme peut vous aider afin de définir si les actes et travaux que vous souhaitez réaliser nécessitent une autorisation préalable ou non. Il peut également vous transmettre les informations relatives aux terrains que vous souhaitez acquérir (prescriptions urbanistiques, égouttage,...). En effet, celui-ci traite et analyse les demandes de permis d'urbanisme (nouvelle construction, extension, transformation, modification du relief du sol,...) ainsi que les demandes de permis d'environnement ou de permis uniques indispensables, par exemple, pour les exploitations agricoles ou divers ateliers.

En outre, si vous comptez réaliser des travaux d'amélioration de vos façades (changement des châssis de fenêtres et de portes, rénovation des façades,...), ce service met également

à votre disposition des formulaires de demande de prime communale à la rénovation et à l'embellissement extérieur d'immeubles d'habitation ainsi que la liste des rues pouvant en bénéficier.

Il traite également d'autres tâches très diversifiées qui peuvent vous être utiles. En effet, il s'occupe du suivi des dossiers d'aménagement du territoire (plans communaux d'aménagement, projets de rénovation de quartier...) ainsi que d'autres demandes : permis de location, certificats d'urbanisme, demandes d'avis préalables, demandes de déclarations urbanistiques préalables, vérifications d'implantation, déclassement ou déplacement de sentiers ou chemins vicinaux, demandes notariales,

N'hésitez donc pas à le contacter pour toute question d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement du territoire.

Pour faciliter l'examen de votre demande, vous pouvez apporter quelques photos de votre bien, un croquis ou une liste des travaux à effectuer



De gauche à droite : Ingrid Lutteri : aménagement du territoire -permis de lotir; Valérie Bolland : permis d'environnement- primes; Céline Vandenberghe : permis d'urbanisme-demande de notaires.



Stéphane **MULLENDER**:
échevin des services
Etat civil/Population/
Etrangers/Jeunesse
Maisons de jeunes Tourisme

> **Audincourt-Dison** l'histoire d'un jumelage qui fêtera bientôt ses 50 ans

Voilà près de 50 ans que se sont jumelées Audincourt, ville du Pays de Montbéliard (Doubs), dans l'est de la France, et Dison pour vivre une intense, riche et belle histoire.

Ce jumelage qui a eu lieu en 1961 est l'un des plus anciens de la province de Liège.

A l'époque, l'idée d'un partenariat entre ces deux villes a germé dans l'esprit des Anciens combattants et le 16 juillet, René Girardot, Maire d'Audincourt et Léon Lamarche, Bourgmestre de Dison, prêtèrent serment pour la première fois.

Depuis lors, des Comités de jumelage ont été créés dans chacune des deux cités, dont un des buts premiers demeure le renforcement de ce lien d'amitié entre le peuple français et belge.

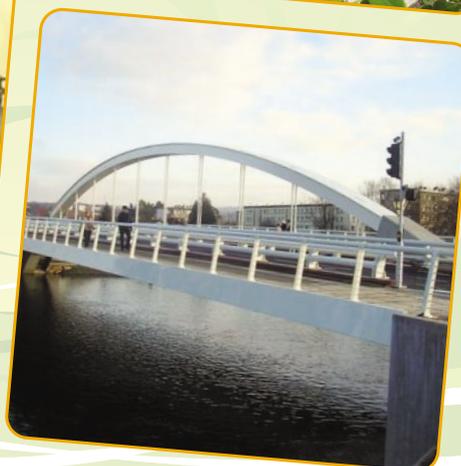
A brève échéance, plusieurs manifestations vont perpétuer cet esprit et les Comités s'y préparent : conférence-débat sur

l'Europe et son avenir, collaboration d'aide au développement, visite audincourtoise à Dison dans les prochaines semaines,...

La prochaine manifestation majeure sera sans aucun doute la célébration du 50ème anniversaire de cette union franco-belge. Les deux Comités de jumelage s'y préparent activement et s'attachent à planifier des événements à la hauteur de ces années d'union.

D'ici là, diverses manifestations seront programmées dans les villes respectives avant l'événement final fixé en 2011 à Audincourt et 2012 pour la commune de Dison.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informer des manifestations à venir !



Le jumelage,
un pont
entre des hommes,
des villes, des pays...



Véronique BONNI:
députée Communautaire,
échevine de l'enseigne-
ment,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

Inauguration de la **salle** de spectacle du **Centre culturel**

Le vendredi 12 décembre 2008. Une date qui restera marquée d'une pierre blanche pour le Centre culturel de Dison. Elle marque en effet l'inauguration de la salle de spectacles de la rue des Ecoles. Une salle entièrement retapée et relookée. Et ce, après deux années de fermeture destinées à remettre l'endroit en totale conformité avec la législation, grâce à la précieuse aide de la Commune et le concours de la Régie des quartiers Havre-Sac. Cette dernière se chargeant notamment des travaux de peinture. Aujourd'hui, les travaux sont donc enfin terminés! Une excellente nouvelle pour toute l'équipe du Centre, qui dispose à nouveau d'un outil majeur dans son fonctionnement quotidien. De quoi reprendre une programmation qui redémarre de plus belle!



Le programme du Centre culturel:

Cycle les Soirées Plein Feu

Samedi 28 Mars 2009 20 heures
Salut Marie (Klark théâtre)
Théâtre

Vendredi 10 Avril 2009 20 heures
Thierry Crommen
Harmonica/ « acoustic groove »

Cycle les mercredi des Petits Veinards

Mercredi 29 avril à 15 heures
Hirondelles - Geneviève Laloy

Evénements

Dimanche 28 juin 2009
Fête de la Musique





Willy FORMATIN:
Echevin des travaux,
de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire
et des marchés publics

URBANISME : infractions et sanctions

En Région wallonne, un grand nombre d'actes et travaux à réaliser nécessitent préalablement l'obtention d'un permis d'urbanisme.

En effet, conformément à l'article 84 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP), toute personne souhaitant, par exemple, construire ou transformer un bâtiment, créer de nouveaux appartements ou même réaliser certains aménagements dans son jardin¹ doit solliciter une autorisation auprès de l'Administration communale du lieu où se situe le bien.

A défaut d'autorisation, tous les travaux réalisés illicitement devront faire l'objet d'un procès-verbal d'infraction urbanistique. Le contrevenant pourra, conformément aux articles 153 à 159 bis du même Code, être invité à payer une amende transactionnelle comprise entre 250 et 25 000 € ou être poursuivi devant le Tribunal correctionnel.

Toutefois, à la suite de l'adoption du Décret du 24 mai 2007 modifiant les articles précités, le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial de la Région wallonne a invité les autorités communales à ne pas engager de procédure pénale contre les personnes qui ont réalisé des travaux sans autorisation préalable, tels que piscines, annexes, vérandas, abris de jardin,... et qui sont désireuses d'introduire de leur propre initiative une demande de permis d'urbanisme en régularisation avant le 31 décembre 2009² auprès du Collège communal concerné, soit pour Dison : Collège communal, rue Albert 1er n°66 à 4820 Dison.

Cette disposition concerne uniquement les infractions commises avant le 28 juin 2007 et pour autant que les travaux réalisés soient régularisables.

Tous les travaux réalisés sans autorisation préalable et ne répondant pas à ces deux conditions, continueront à faire l'objet d'un procès-verbal d'infraction urbanistique.

Le Service communal de l'Urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (Bureau n° 7, ouvert au public tous les matins de 8h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi, tél. : 087 39 33 76 - 77 - 88, adresse internet : acdison@dison.be).

Pour faciliter l'examen de votre demande, le service communal de l'Urbanisme vous invite à apporter quelques photos ainsi qu'un croquis coté des travaux effectués en mentionnant la date de réalisation de ceux-ci.



¹ Liste non exhaustive

² Prolongation du délai de tolérance prenant fin le 28 juin 2008, défini par le Ministre André Antoine compte tenu de la difficulté de bénéficier du concours d'un architecte disponible afin d'introduire une demande de permis en régularisation avant cette date.



Vinciane BROCKAERT :
échevine
des budget et finances
de la recette communale
des sports
des associations/autorisations
des Nouvelles Technologies
de l'Information et
de la Communication

> quoi de *neuf* sur *Dison.eu* ?

- > **Le site Internet communal va évoluer et changer de peau !**
- > **L'heure du changement a sonné. Objectif ? Evoluer sans bouleverser les habitudes des utilisateurs. Un pari audacieux, pétri d'innovations technologiques.**

Un des projets de l'échevinat des Nouvelles Technologies de l'information et des communications est la mise en ligne d'un site Internet communal moderne permettant une meilleure circulation de l'information entre les citoyens de l'entité et entre les citoyens et leur administration communale.

La version actuelle du site Internet de Dison date de 6 ans et sa partie Espace-Citoyen de 3 ans. Il était donc objectivement nécessaire d'une part de moderniser le site communal mais aussi de fusionner les 2 concepts, site et Espace-Citoyen.

Un nouveau site sera lancé dans le courant du 2ème trimestre 2009, il aura toujours comme vocation :

- d'apporter des informations aux citoyens quant au fonctionnement de leur Commune,
- de proposer des informations dynamiques et utiles sur la vie de la Commune,
- de proposer des services en ligne tel que la commande de document,
- de proposer l'agenda des manifestations dans la commune,
- de permettre aux différents services communaux de publier leurs informations à destination des citoyens,
- de proposer, en 2ème phase, un espace citoyen intégré au site,
- mais aussi par la suite d'offrir à tous les acteurs socio-économiques, sportifs & culturels de la Commune un outil gratuit de développement et de gestion de leurs propres pages Internet.

Le nouveau site communal est réalisé dans le cadre du projet COMMUNESPLONE, initiative de communes wallonnes qui ont choisi de faire évoluer leur informatique vers une plus grande indépendance technologique et une



meilleure maîtrise en suivant une stratégie identique, dans le but de diminuer leur dépendance aux fournisseurs informatiques. Pour cela elles ont choisi de développer ensemble des outils informatiques et notamment des sites Internet véritablement adaptés à leurs besoins en ayant recours à des technologies open source. Ce projet est soutenu par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

L'objectif du renouvellement de notre site Internet est qu'il devienne une plateforme d'informations pour et par le citoyen.

> L' *Espace Citoyen*

Vous cherchez une information sur votre Commune :
<http://www.dison.eu>

Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site Internet et son complément l'Espace Citoyen : info@dison.be



Visitez
l'Espace Citoyens

Vous serez avertis de la date de mise en ligne du nouveau site communal au travers des divers canaux de communication de la commune.

 **CommunesPlone**
Le Projet Collaboratif Open Source pour les communes